

#### **METALLURGIE : DES NEGOCIATIONS SUR LES MINIMA DES INGENIEURS ET CADRES QUI DONNENT LE TON POUR TOUS LES SALARIES**

Les tendances économiques dans notre branche sont à la hausse, les indicateurs sont au vert, la productivité des entreprises est en augmentation constante, nous sommes dans une situation de reprise. Cela n'est pas démenti par le patronat de la métallurgie. En France, en 2016, 54,3 milliards d'euros ont été versés au titre des dividendes, soit pas moins de 11,8% d'augmentation. Dans le même temps, beaucoup d'études montrent que les inégalités se creusent.



En France, on assiste à une reprise des embauches mais dans notre branche, nombre d'entreprises peinent à recruter et constatent un manque d'attractivité de nos métiers. Justement les minima conventionnels ne sont-ils pas des leviers à activer ? Comment motiver des salariés si un tassement de grilles freine les perspectives d'évolutions de carrières ?

**Par ailleurs cette revalorisation des minima ingénieurs et cadres est importante car elle polarise les négociations futures pour les autres catégories de salariés de la branche lors des négociations dans les chambres territoriales.**

Enfin, il convient d'entamer un rattrapage puisqu'un retard important a été pris les années passées. C'est pour toutes ces raisons que la CGT a demandé :

- 4% de revalorisation pour l'année 2018 pour arriver sur une augmentation globale d'au moins 10% sur les trois prochaines années. On ne fabrique pas l'avenir sans s'en donner les moyens !

A l'issue de la réunion, trois organisations syndicales (CFDT, CGC et FO) ont accepté la proposition de l'UIMM de 1,2% de revalorisation pour 2018. **Votre délégation CGT a, quant-à-elle, annoncé que dans le cadre de notre démarche syndical démocratique elle consulterait ses syndicats sur cette proposition que la délégation juge très largement insuffisante.**

#### **METALLURGIE : NEGOCIATIONS SUR LES CONVENTIONS COLLECTIVES**

**Pendant trois jours, du 9 au 11 janvier, les négociations sont rentrés dans le vif du sujet qui touche au quotidien, de tous les salariés de la métallurgie : temps et organisation du travail.** Seule la CGT a porté une ambition pour l'emploi, pour l'attractivité des métiers à travers une branche qui montre l'exemple : réduire le temps de travail de tous les salariés cadres et non cadres et améliorer les organisations du travail pour préserver la santé de chacun. **C'est réaliste et possible : la reprise économique est là, les évolutions technologiques le permettent.** D'ailleurs, les métallurgistes allemands se mobilisent pour réduire massivement la durée du travail tout en augmentant les salaires.

#### **Un patronat à contre-sens de l'histoire**

Au mépris des besoins d'emplois, au mépris de la santé des salariés, de l'amélioration des conditions de travail et au mépris de l'efficacité des entreprises, l'UIMM veut en finir avec les 35 heures. Elle propose ainsi

- d'augmenter considérablement le temps de travail (ex 440 heures supplémentaires, un forfait à 235 jours),
- d'accroître la flexibilité (généraliser le travail du dimanche, diminuer le repos quotidien à 9 heures au nom du surcroît d'activité, modifier les congés payés à 7 jours du départ, généraliser le principe du temps partiel à 7 heures hebdomadaires minimum...).

**La CGT continuera de porter ses propositions novatrices sur chacun des sujets.** Pour peser dans cette négociation, la CGT invite les salariés et ses syndicats à s'emparer dès maintenant de ces enjeux essentiels dans les entreprises notamment à l'occasion des NAO (salaires et temps de travail) et des semaines de sensibilisation et d'actions à l'initiative de la FTM-CGT. Quel autre syndicat vous informe réellement sur ces négociations nationales ?

## THALES : L'AGENDA SOCIAL 2018

Le 22 janvier 2018 a eu lieu une réunion de négociation au niveau du Groupe afin de fixer l'agenda social pour cette année. Un courrier intersyndical Groupe CFDT, CFE-CGC, CFTC et CGT a été envoyé avant cette réunion à la direction pour préciser les 4 priorités pour toutes les organisations syndicales :

- La renégociation de l'accord sur le droit syndical et les moyens des intercentres, afin de donner des moyens adaptés aux négociations
- L'accord Anticipation, qui arrive à échéance fin avril 2018, et qui est un accord majeur et structurant pour tous les salariés du Groupe
- L'accord sur les conditions de déplacements, qui impacte de très nombreux salariés.
- Les principes de rémunération globale

### L'agenda social proposé suite à cette réunion est le suivant :

- **Renégociation de l'accord Cadre télétravail** : l'accord actuel arrive à échéance fin avril. Cette négociation sera basée sur l'ajout d'un peu de flexibilité contrôlée dans l'accord cadre.
- **Finalisation de l'accord Groupe sur la qualité de vie au travail** :
- **Renégociation de l'accord sur les moyens des intercentres, et de l'accord Groupe sur le droit syndical** : Cette négociation doit donner les moyens aux organisations syndicales représentant les salariés d'avoir des moyens adaptés au « dialogue social Thales ».
- **Renégociation de l'accord d'Anticipation** : Un des accords les plus structurants pour le Groupe et ses salariés.
- **Négociation d'un accord Groupe sur les déplacements** : Pour enfin harmoniser les pratiques sur les déplacements dans le Groupe. L'objectif de cette négociation est d'arriver à un accord vers la fin d'année et une mise en œuvre d'application au 1er janvier 2019.
- **Négociation d'un accord sur la mobilité Groupe** : Là encore le but est d'harmoniser les pratiques et modalités en cas de mobilité, pour tous les salariés du Groupe.
- **Renégociation de l'accord cadre sur le temps de travail** : Une actualisation de l'accord cadre sur le temps de travail, signé en 2000, est apparue nécessaire suite à la réorganisation du Groupe et harmonisations des accords à venir aux fusions de nombreuses sociétés.

**Sur tous ces sujets votre avis et votre intervention est nécessaire. La CGT, fidèle à sa démarche démocratique, construira les différentes revendications avec l'ensemble des salariés.**

## Actualité TCS Brive

**NAO 2018** : Les négociations salariales ont lieu en ce moment à TCS. La CGT, malgré le fait qu'elle n'est plus représentative pour le moment à TCS et ne participe donc pas aux négociations, a tenu à envoyer à la DRH sa plateforme revendicative. Retrouvez là sur notre site internet [tcs.cgthales.fr](http://tcs.cgthales.fr)...

**Conventions collectives** : A Thales Brive, votre prime de vacances va augmenter de 6,25%, grâce à l'intervention de la CGT Métallurgie Corrèze, lors des négociations de la Convention Collective Corrèze. Elle passe de 160 à 170€.

**Accord Emploi-Croissance et forfait-jours** : La commission central de suivi de cet accord, où siège des représentants des organisations syndicales représentatives et signataires (CGT, CFTC et CFE-CGC) se réunira le lundi 5 février 2018.

**Si vous avez des questions sur le CET, ou d'autres des nombreux aspects de cet accord comme l'application de la pénibilité, des prises en charge de cotisation des temps partiel, du forfait-jours ou autres, n'hésitez pas à nous contacter.** Et pourquoi pas aller encore plus loin et vous syndiquer pour avoir une présence CGT à TCS Brive.

### Contacts CGT

UL CGT Brive : 05 55 74 28 36

Métallurgie Corrèze : [cgt.gauget@orange.fr](mailto:cgt.gauget@orange.fr)

CGT Thales : [cgt@thalesgroup.com](mailto:cgt@thalesgroup.com)

### Sites web CGT

CGT Thales : <http://cgthales.fr>

Vos droits : <http://www.thadis.com>

Imagerie d'avenir : <http://imageriedavenir.fr/>